



Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

MAÎTRE D'OUVRAGE

FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA
PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

OBJET DE LA CONSULTATION

Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'étang Fédéral de
Cousolre sur la Thure

TYPE DE MARCHE

Procédure adaptée en application des dispositions
de l'article 28 du code des marchés publics
Décret n°2008-1356 du 19 décembre 2008

SOMMAIRE

1/ Identité du Maître d'ouvrage.....	3
2/ Compétence du maître d'ouvrage	3
3/ Contexte général de la mission.....	4
3.1 Cadre Général	4
3.2 Description sommaire de la mission	5
3.4 Mission projet.....	6
3.5 Mission assistance contrats de travaux.....	7
3.6 Mission Assistance pour passation des contrats de travaux	8
3.7 Visa.....	8
3.8 Mission direction de l'exécution des travaux	9
3.9 Mission d'assistance aux opérations de réception.....	9
4/ Rendu et phasage.....	11
4.1 Rendus	11
4.2 Réunions	11
4.3 Délais.....	11
4.4 Remise d'offre :	12
5 / Compétences requises et critères de sélection des offres.....	13
5.1 Compétences requises	13
5.2 Critères de sélection des offres	13

1/ Identité du Maître d'ouvrage

Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Place Gentil Muiron

BP 1231

59013 LILLE Cedex

2/ Compétence du maître d'ouvrage

La fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique (dénommée ci-après fédération de pêche du Nord) a deux compétences principales :

- La promotion et le développement du loisir pêche via la gestion halieutique des effectifs.
- La protection des milieux aquatiques, la gestion de la ressource piscicole

Cela se traduit par les missions suivantes :

- Assurer la récupération auprès des AAPPMA du versement de la Cotisation pour la Protection du Milieu Aquatique, reversée à la FNPF qui s'intègre dans la Redevance Milieu Aquatique à l'Agence de l'Eau ;
- Mettre en œuvre et réviser le Plan Départemental de Promotion du Loisir Pêche (PDPL).
- Concourir avec toutes les administrations intéressées à l'organisation de la pratique de la pêche et à toutes les actions en faveur de la promotion du loisir pêche,
- Veiller à l'application de la réglementation dans toutes les eaux libres entrant dans son champ d'application ;
- Représenter les intérêts piscicoles auprès des divers organismes départementaux, régionaux et nationaux ;
- Informer sur les opérations de repeuplement, sur la pratique de la pêche et sur la création de piscicultures.
- Protéger les milieux aquatiques, mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole départemental
- Mettre en œuvre et réviser le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion de la ressource piscicole (PDPG).
- Réviser et mettre en œuvre le Schéma Départemental de Vocation Piscicole défini par l'article L 433-2 CE
- Eduquer et informer en matière de protection des milieux aquatiques (information, communication, animation et sensibilisation)
- Effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels que des opérations de repeuplement ou encore la restauration de zones de frayère.

3/ Contexte général de la mission

3.1 Cadre Général

La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ci-après dénommée Fédération de Pêche du Nord, est propriétaire d'un plan d'eau sur la commune de Cousolre. Ce plan d'eau est ouvert à la pêche, à tout membre actif d'une AAPPMA du département du Nord et des départements réciprocaires. Il constitue de ce fait un étang dit « fédéral ».

L'étang fédéral de Cousolre est situé sur une dérivation de la Thure en amont de la commune de Cousolre. Une prise d'eau gravitaire située sur le lit principal de la Thure permet l'alimentation de l'étang. Le dénivelé est créé artificiellement par un barrage – seuil qui permet de surélever le niveau et l'alimentation de l'étang ainsi qu'un bras de dérivation, lui aussi grevé d'un barrage. Le trop plein de l'étang communique par un moine et une chute d'eau enrochée d'environ 2,50 m, la dérivation communique par un ouvrage vannable avec un seuil incliné d'environ trois mètres de hauteur de chute.

Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG ; Jourdan, 2005), réalisé par la Fédération de Pêche du Nord, a permis de réaliser un diagnostic du fonctionnement des cours d'eau à partir d'espèces indicatrices (Truite fario et Brochet). En ce qui concerne les contextes salmonicoles, avec pour espèce repère la truite fario, ils présentent une fonctionnalité moyenne de l'ordre de 38 %, avec un fonctionnement plus important sur le territoire de l'Avesnois (46%). Les facteurs de perturbation observés sont liés à quatre principaux facteurs :

- Lessivage des sols agricoles et forestiers
- Recalibrage
- Barrages
- Pollutions accidentelles et déficits d'assainissement.

L'impact des barrages ne concerne pas seulement sur l'entrave à la libre circulation piscicole, mais contribue principalement la perte de surfaces favorables à l'accueil et à la reproduction de la truite fario liée à l'enneigement des zones de radier.

Le programme d'actions nécessaires ('PAN) montre que l'efficacité des actions passe en premier lieu par la restauration de la libre circulation piscicole. Le module d'actions cohérentes pour le contexte salmonicole « Thure – 13 SP » prévoit la restauration de la libre-circulation piscicole notamment par l'aménagement du barrage de Cousolre en complément d'autres actions de réhabilitation des habitats (limitation du colmatage des substrats, entretien pérenne des cours d'eau et des substrats de fraie de la truite fario...).

Par ailleurs, la Fédération de Pêche du Nord a la responsabilité de la gestion de l'ouvrage à travers la manipulation des vannes et la régulation des niveaux d'eau. L'absence de personnel salarié à proximité de ce site ne nous permet pas de pouvoir gérer de façon rapide cet ouvrage.

De plus, les différentes observations techniques réalisées par les services de la Fédération de Pêche du Nord ont permis de détecter un vieillissement de l'ouvrage et notamment l'apparition de micro-fuites.

Devant les risques en terme de responsabilité et afin de rendre cohérente notre politique de restauration des milieux aquatiques, la Fédération de Pêche du Nord souhaite réaliser les travaux définies au sein de l'étude de faisabilité technique.

A ce titre, la fédération de pêche du Nord a recruté les bureaux d'étude Delvaux/Valétudes afin de réaliser un dossier technique complet visant à la restauration de la continuité écologique sur le barrage concerné tout en maintenant une alimentation du plan d'eau compatible avec la vie piscicole.

3.2 Description sommaire de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre concerne l'étang fédéral de Cousolre et de ses annexes :

- Franchissabilité de l'ouvrage sur la Thure naturelle
- Renaturation des berges et diversification des habitats
- Alimentation hydraulique de l'étang
- Actions sur la ripisylve
- Aménagements paysagers associés

Le dossier est basé sur 3 tranches fermes d'intervention, à savoir :

- Aménagement hydraulique et restauration de la libre circulation piscicole à hauteur de 65 000 euros
- Abatage des essences résineuses et valorisation des grumes à hauteur de 40 000 euros
- Aménagement paysagers et accessibilité à hauteur de 20 000 euros.

Organisation de la mission

Les prestations faisant l'objet de ce cahier des charges concernent la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre complète, divisée en deux phases, et comprenant :

1/ une mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception des ouvrages (jusqu'à l'analyse des offres issue du Dossier de Consultation des Entreprises soit les phases projet, assistance contrats de travaux et assistance pour passation des contrats de travaux et la mission VISA).

2/ une mission de maîtrise d'œuvre relative au suivi de la réalisation des travaux (Mission direction de l'exécution des travaux et mission d'assistance aux opérations de réception)

Ces phases seront conditionnées à l'assurance de la totalité du financement des opérations.

Les candidats proposeront une mission de maîtrise d'œuvre comprenant les éléments suivants :

- la mise au point des plans, sur la base des préconisations de l'étude de faisabilité en concertation avec le maître d'ouvrage, les membres du COPIL et les services instructeurs de l'état.
- les missions de levés topographiques et géotechniques supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation des travaux envisagés.

- la prise en compte des sollicitations sur les berges et les interventions connexes aux travaux de restauration de la continuité écologique
- ~~l'évaluation de l'incidence hydraulique positive ou négative liée à la réalisation des travaux à l'amont amont et à l'aval~~
- l'évaluation des risques liés aux travaux sur l'ensemble de l'ouvrage
- le plan d'accès des engins.
- le coût de l'évacuation des déblais ainsi que leurs destinations de stockage.
- la réalisation du dossier de consultation des entreprises
- les visites de chantiers avec les entreprises souhaitant déposer une offre.
- l'analyse des offres des entreprises en partenariat avec le maître d'ouvrage.
- les visites préparatoires de chantier en présence du maître d'ouvrage, des propriétaires, des exploitants, des services de Police de l'Eau.
- le visa des études d'exécution
- le suivi des travaux sur la base d'une visite de cadrage au début du chantier et de visites hebdomadaires pendant la durée des travaux
- l'organisation, l'animation et les comptes rendus des réunions hebdomadaires de chantier.
- une expertise de parfait achèvement des travaux selon les côtes définies lors des études préalables et des plans de récolement
- l' (ou les) assistance (s) pour les opérations de réception des travaux et pendant la période de garantie de parfait achèvement

3.4 Mission projet

Le candidat devra réaliser :

- La mise au point du contenu et des plans définitifs, sur la base des études effectuées par les bureaux d'études Delvaux/Valétudes, en concertation avec le Maître d'ouvrage, les partenaires membres du COPIL et les services instructeurs de l'état.
- Procéder aux expertises géophysiques et pédologiques avant travaux

D'autre part, le candidat devra fournir un mémoire descriptif, explicatif et justificatif reprenant :

- La présentation du projet
- Les contraintes prises en compte (confirmation de la faisabilité des travaux, contact avec le propriétaire, confirmation de l'implantation géographique et topographique)
- Le dimensionnement (confirmation des calculs hydrauliques, dispositions techniques particulières relative aux travaux)
- Une note explicative sur tous les travaux prévus (ajustement du projet global, décomposition éventuelle en lots, en tranche, durée...)

Enfin, les solutions retenues au stade d'avant projet détaillé feront l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage de l'opération.

Le prestataire procédera également à l'ensemble des études techniques et élaborera les plans nécessaires au montage du dossier de consultation des entreprises (DCE). Il s'attachera notamment à :

- Réaliser un plan de situation du projet (échelle 1/10 000)
- Réaliser un plan d'implantation général de l'ouvrage et de l'ensemble des travaux programmés.
- Réaliser un plan d'implantation précis de l'ouvrage (échelle 1/200) y compris un levé topographique avec coupes de terrain
- Rédiger le rapport des visites de terrain du site effectué en présence du maître d'ouvrage et des entreprises
- Assister en présence du maître d'ouvrage l'huissier de justice pour l'état des lieux avant travaux

L'ensemble de ces documents au stade projet fera l'objet d'une validation préalable par le maître d'ouvrage de l'opération.

3.5 Mission assistance contrats de travaux

Après validation du projet par le maître d'ouvrage, le prestataire procédera au montage du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la réalisation des travaux.

Les dossiers de consultation devront notamment comprendre les pièces suivantes :

- Un règlement de consultation précisant :
 - les conditions de la consultation
 - les modalités de présentation
 - les critères des offres et les conditions d'envoi ou de remise des offres
- Un acte d'engagement,
- Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) comprenant :
 - les modalités concernant les prix du marché
 - les modalités de règlement des comptes
 - les délais et pénalités de retard
 - les modalités concernant la période de préparation, l'élaboration des plans, notes de calculs et études de détails
 - les modalités de contrôle et de réception des travaux
 - les responsabilités diverses de l'entreprise (hygiène et sécurité, garanties, assurances...)
- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) comprenant :
 - les données et résultats de traitement à obtenir
 - la description des objectifs à atteindre
 - la provenance, la qualité et la préparation des matériaux
 - les modalités particulières d'exécution des travaux (fouilles, déblai, remblai, bétons, tranchées, voirie, clôture, végétaux...)
 - les essais, épreuves et tests sur les ouvrages et sur les résultats de traitement à obtenir

- les pièces à fournir avant la réception des travaux (notamment pour l'exploitation et les consignes générales d'entretien de maintenance des ouvrages réalisés
- Un bordereau des prix unitaires
- Un dossier des plans (plans de l'APD) approuvé

3.6 Mission Assistance pour passation des contrats de travaux

Il sera effectué une mission d'assistance marché de travaux suivant le choix du maître d'ouvrage. Cette mission comportera :

- Une assistance aux entreprises consistant à leur donner les informations techniques nécessaire à la bonne compréhension du projet et des objectifs à atteindre et une visite avec les entreprises intéressées par le marché.
- Le dépouillement des offres :
 - conformité administrative de chaque dossier
 - conformité de chaque dossier par rapport au CCTP
 - analyse technique détaillée de chaque dossier
- La comparaison économique des offres (rapport de synthèse)
- les contacts écrits avec les entreprises en cas de demande d'informations complémentaires ou de modifications à apporter aux dossiers suite à la présentation du comparatif au groupe de travail
- La remise à jour du tableau comparatif et du rapport de synthèse suite à ces contacts écrits
- La mise au point du marché ; l'offre comprendra l'assistance au maître d'ouvrage lors de la (des) réunion (s) d'ouverture des plis et lors de la (des) réunion (s) de choix de l' (des) entreprise (s) ainsi que l'établissement du (ou des) projet (s) de marché.

Comme indiqué préalablement, la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre sera conditionnée à la garantie des financements du projet.

3.7 Visa

L'offre comprendra l'étude et le visa des documents d'exécution établis par la (ou les) entreprise (s) vérification du respect du projet et de la conformité par rapport au (x) marché (s). Les plans d'exécution devront être présentés et validés par le maître d'ouvrage.

3.8 Mission direction de l'exécution des travaux

Cette mission débutera après confirmation du plan de financement et engagement des partenaires.

A l'issue de la sélection du candidat, le prestataire sera chargé du suivi des travaux. Cette mission concernera :

- Organisation d'une réunion de préparation de chantier avec l'ensemble des interlocuteurs concernés de manière à procéder à l'analyse des résultats de sondages préliminaires, des contraintes inhérentes au chantier (riverains, contraintes écologiques, nature des sols, sécurité du chantier...), vérifier et valider les choix techniques et rédiger un compte rendu de cette réunion
- Rédiger et adresser les ordres de services aux entreprises,
- S'assurer que les ouvrages en cours de réalisation respectent le projet et le marché
- Diriger les réunions (en présence du maître d'ouvrage) de chantier hebdomadaires, rédiger un compte rendu et l'envoyer aux participants
- Si nécessaire, procéder à des visites de chantier complémentaires avec rédaction et envoi du compte rendu de visite.
- Procéder contradictoirement avec les entreprises au métré des travaux réalisés
- Vérifier les factures, établir les décomptes mensuels et le décompte général et définitif
- Assurer le suivi des essais et contrôles extérieurs éventuellement prévu sur les travaux réalisés
- Assister le maître d'ouvrage en cas de litige sur l'exécution des travaux ou sur le règlement
- Etre présent lors des phases délicates de chantier
- Prévenir les services et personnes concernées en cas d'anomalies et en mesurer les risques
- Tester l'efficacité des aménagements réalisés et en assurer le parfait fonctionnement.

En règle générale lors de la phase travaux, le prestataire assurera le suivi administratif et financier du chantier, le suivi du planning d'exécution et le suivi technique du chantier (respect des prescriptions du programme, adaptation du projet aux imprévus, ...). Le prestataire sera également chargé d'assurer la vérification du respect des règles de sécurité (en partenariat avec le coordinateur SPS) et du respect de l'environnement par l'entreprise et assurera la transmission de l'ensemble des informations au maître d'ouvrage tout au long du déroulement du chantier.

3.9 Mission d'assistance aux opérations de réception

Le prestataire assurera la réception des travaux qui comprendra :

- Organiser les opérations préalables à la réception
- Proposer la réception des travaux au maître d'ouvrage

- La levée des non-conformités ayant pu être observées lors des opérations préalables,
- La vérification du dossier de récolement préalablement à l'élaboration du Décompte Général Définitif (DGD),
- La vérification du DGD.
- Le suivi des réserves

Par ailleurs, le prestataire procédera à l'élaboration d'un dossier des ouvrages exécutés qui comprendra les plans de récolement, les notes de calcul de l'ouvrage ainsi que leur notice d'entretien. L'offre comprendra également l'assistance au maître d'ouvrage en cas de problème intervenant pendant la période de parfait achèvement.

4/ Rendu et phasage

4.1 Rendus

L'ensemble des documents relatifs aux missions décrites dans ce cahier des charges seront remis en 5 exemplaires. Les plans seront transmis également en 5 exemplaires.

Le rapport détaillé de l'analyse des offres à l'issue de la procédure de consultation des entreprises sera remis en 5 exemplaires.

Enfin, le dossier des ouvrages exécutés comprenant l'ensemble des plans de récolement, les notes de calculs des ouvrages particuliers et leur notice d'entretien sera remis en 5 exemplaires au maître d'ouvrage.

Tous les documents feront l'objet de restitution numérique et papiers.

4.2 Réunions

○ Réunions prestataire/maître d'ouvrage

Des réunions entre le maître d'ouvrage et le prestataire auront lieu régulièrement. Les réunions de travail organisées en comité restreint à la demande soit du maître d'ouvrage, soit du prestataire. Elles correspondent à des rencontres formelles ou non de mise au point des méthodologies envisagées pour l'étude, le calendrier, le compte-rendu d'avancement, les orientations.

○ Les réunions du comité de suivi

Il s'agit de réunions formelles pour valider ou non le travail réalisé. Le prestataire présentera les différents états d'avancements et sera chargé des comptes rendu de séance.

Réunion 1 : Présentation et validation du projet final détaillé - validation du Dossier de Consultation des Entreprises

- 1 réunion préalable avec le maître d'ouvrage sur site

Réunion 2 : Récolement des travaux réalisés avec les membres du COPIL et les services instructeurs de l'état.

- 1 réunion préalable avec le maître d'ouvrage

4.3 Délais

La mission décrite ci-dessus se déroulera en deux temps à compter de l'envoi de l'ordre de service.

- 1/ la mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception des ouvrages (jusqu'à l'analyse des offres issue du Dossier de Consultation des Entreprises) : **délai de 3 mois**
- 2/ la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation des travaux : **délai de 4 mois**

Cependant, ce délai exclura les périodes d'arrêt du chantier pour cause d'intempéries ou encore les éventuels arrêts pour congés annuels.

4.4 Remise d'offre :

La remise de l'offre devra être faite, au plus tard, pour le 10 mars 2012.

A l'adresse suivante :
Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
A l'intention de Monsieur le Président
Place Gentil Muiron
BP 1231
59013 LILLE Cedex

5 / Compétences requises et critères de sélection des offres

L'offre de la mission de maîtrise d'œuvre devra distinguer deux prestations :

- **1/** une mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception des ouvrages (jusqu'à l'analyse des offres issue du Dossier de Consultation des Entreprises soit les phases projet, assistance contrats de travaux et assistance pour passation des contrats de travaux, mission visa)
- **2/** une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation des travaux.

5.1 Compétences requises

Les compétences attendues du prestataire de la mission sont les suivantes :

- Compétences en génie civil, suivi de travaux similaire de rétablissement de la franchissabilité piscicole, hydraulique, pédologie, physico-chimie (cours d'eau : lit majeur et lit mineur) et biologie (faune et flore des cours d'eau salmonicoles) marquées,
- Compétences dans le domaine des marchés publics,
- Compétences dans l'aménagement paysager de plans d'eau (joindre les références)
- Références études et travaux liés à la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs (notamment l'installation de bras de contournements)
- Capacités en termes d'animation et de moyens pour la présentation des résultats (communication),
- Moyens informatiques pour la restitution numérique,

En cas de groupement, l'hydraulicien sera mandataire

5.2 Critères de sélection des offres

La présente consultation concerne les bureaux d'études compétents ainsi que leurs groupements. Lors de l'attribution du présent marché, une attention particulière sera portée aux points suivants :

- Compétences et spécialisation du bureau ou du groupement
- Méthodologie proposée et calendrier de mise en œuvre
- Qualité des restitutions.

Les critères suivants seront ainsi pris en compte pour le jugement des offres par ordre d'importance relative décroissante :

- valeur technique des prestations ;
- coûts des prestations ;
- délais d'exécution.